



RESUME DE LA CANDIDATURE LEADER 2014-2020 DU GAL SOCLe



Le territoire du SOCLe et la démarche d'élaboration de la candidature

Les Pays Ouest Creuse et Sud Creusois ont choisi de porter une candidature partagée autour d'une stratégie de développement commune afin de prolonger les dynamiques locales impulsées ou amplifiées dans le cadre du programme Leader 2007-2013.

Réunis, ils forment le Groupe d'Action Locale Sud Ouest Creuse Leader (GAL SOCLe), vaste territoire de plus de 2 800 km² soit près de 57 000 habitants, 130 communes et 7 communautés de communes :

- Communauté de communes de la CIATE Creuse Thaurion Gartempe
- Communauté de communes de Bourgneuf - Royère de Vassivière
- Communauté de communes Creuse Grand Sud
- Communauté de communes du Haut Pays Marchois
- Communauté de communes du Pays Sostranien
- Communauté de communes du Pays Dunois
- Communauté de communes de Bénévent - Grand Bourg

Le Pays Sud Creusois partage 23 de ses 86 communes avec le PNR de Millevaches en Limousin ; ces communes sont intégrées à la présente candidature Leader du GAL SOCLe.

Le SOCLe est un territoire rural avec seulement 4 communes atteignant le seuil de 2 000 habitants, pouvant être considérées comme des villes et bénéficier des aides régionales spécifiques aux pôles structurants : La Souterraine (5 814 hab.), Bourgneuf (3 085 hab.), Aubusson (3 937 hab.) et Felletin (2 090 hab.). La densité moyenne est donc extrêmement faible avec 20,2 habitants par kilomètre carré. Le SOCLe enregistre une légère baisse de population, le solde naturel négatif n'étant pas totalement compensé par le solde migratoire. Le maintien et l'installation de nouvelles populations constituent à moyen terme une impérieuse nécessité pour le SOCLe.

Le taux d'activité des habitants du SOCLe se stabilise mais reste inférieur à la moyenne régionale (68.4 % des habitants de plus de 15 ans sont actifs contre 70.7 % au niveau régional). Le taux de chômage a légèrement baissé entre 1999 et 2010 où il est de 11,2 %. Le territoire comptabilise 60 % de foyers fiscaux non imposables, ce qui peut s'expliquer par le caractère âgé de la population, l'exode des jeunes, mais aussi des salaires moyens inférieurs à la moyenne régionale. De plus, une part significative des actifs du SOCLe travaille à l'extérieur, principalement à Guéret, dont 10 % à l'extérieur du département. Au sein du territoire, l'emploi se caractérise par une concentration dans les centres bourgs de La Souterraine, Bourgneuf et Aubusson et une diminution de la représentation des secteurs agricoles et industriels au profit de l'économie de services.

L'économie du territoire se compose d'une activité résidentielle (offre de services) et d'une activité de production, notamment agricole et sylvicole, pour laquelle la transformation qui crée le plus de valeur ajoutée, est trop souvent extérieure au territoire. Aussi il nous a semblé important lors de la concertation d'envisager quelle pourrait être l'intervention du programme Leader dans ces domaines, tout particulièrement les circuits courts alimentaires et la filière bois, mais aussi l'artisanat d'art et les savoir-faire.

Les paysages, les patrimoines naturels et la culture sont des atouts majeurs pour la qualité du cadre de vie et contribuent au développement de l'économie touristique. Les conditions de la préservation et de la mise en valeur de ces ressources locales, la structuration touristique ont également été traitées dans les ateliers de concertation.

Enfin, le SOCLe souffre de nombreuses zones blanches, que ce soit pour la connexion haut débit ou la téléphonie mobile. Le développement de la fibre optique et la montée en débit sont donc largement attendus par les élus locaux, car ils représentent un facteur d'attractivité et de développement local indispensable. Cette question du numérique a été abordée de manière transversale dans l'ensemble des ateliers de concertation et de manière spécifique dans l'atelier sur le cadre de vie et le lien social, étant donné la dimension sociale que portent les tiers lieux.



Une stratégie locale de développement visant à construire un territoire attractif, actif et créatif en valorisant les ressources locales

Le GAL SOCLe a choisi de s'appuyer sur la valorisation de ses ressources locales, la qualité de son cadre de vie et de son environnement pour renforcer son attractivité et ainsi favoriser le maintien et l'accroissement des populations, des activités et des services. D'une part, il s'agit de favoriser une gestion harmonieuse de l'espace et une utilisation des ressources locales dans le cadre d'un développement durable du GAL SOCLe, prenant en compte les fonctions productives, résidentielles et touristiques du territoire. D'autre part, la volonté du GAL SOCLe est d'apporter un soutien à l'offre d'activités et de services, tout particulièrement en développant une économie basée sur les ressources locales et les savoir-faire, marqueurs d'identité territoriale.

Par ce nouveau programme Leader, une attention particulière sera accordée au développement de nouvelles approches (outils, méthodes, publics ciblés...) et de nouveaux produits pour répondre aux enjeux du territoire, s'inscrire dans une dynamique de "nouvelle ruralité" et promouvoir l'identité du GAL SOCLe. A ce titre, le développement du potentiel numérique, de ses infrastructures, services et usages sera non seulement un levier pour renforcer l'attractivité mais également un facteur majeur d'innovation.

La coopération avec des territoires français, européens voire internationaux ou encore les partenariats, synergies et mutualisations opérés entre les acteurs du territoire SOCLe, seront également facteurs d'innovation, mais aussi d'ouverture et de développement intégré.

Il s'agit par ailleurs d'impulser une dynamique de développement favorisant la cohésion et l'équité sociale et territoriale en agissant en faveur de l'économie, de l'emploi, de la formation et de l'insertion. L'émergence et le développement de projets et d'activités culturels, sportifs et de loisirs accessibles au plus grand nombre (développement de services en direction de la jeunesse, des seniors...) sont dans le même temps indispensables pour améliorer le bien-être humain, pour créer du lien social mais aussi de l'économie résidentielle et touristique.

Enfin, le développement durable du territoire implique la mise en oeuvre de projets et de mesures favorisant la réduction des risques environnementaux et l'anticipation de la pénurie de ressources naturelles, ce qui passe notamment par la maîtrise énergétique.

Ainsi le GAL SOCLe poursuit l'ambition de **construire un territoire attractif, créatif et actif valorisant ses ressources locales.**

Pour mettre en oeuvre sa stratégie locale de développement, l'intervention du GAL SOCLe est déclinée en 7 fiches-actions avec la prise en compte, de manière transversale, du bien-vieillir et du numérique.

- ① Mise en valeur à des fins économiques des ressources naturelles, des savoir-faire et des produits locaux
- ② Préservation et mise en valeur durable des paysages, du patrimoine naturel et développement des activités et sports de pleine nature
- ③ Développement du rayonnement culturel et patrimonial du territoire
- ④ Promotion du territoire et structuration de l'activité touristique
- ⑤ Développement des infrastructures, services et usages du numérique
- ⑥ Coopération interterritoriale et transnationale
- ⑦ Fonctionnement du GAL et animation de la stratégie locale de développement

La diversification et la qualification de l'offre touristique seront développées selon les axes thématiques des fiches-actions 1 à 3 ; les questions de la promotion et de la structuration globale de l'offre touristique feront l'objet d'un traitement spécifique dans la fiche-action 4.



Une gouvernance participative et articulée avec la mise en oeuvre des politiques territoriales en Limousin

Le GAL SOCLE sera porté juridiquement par le Syndicat mixte du Pays ouest creusois, cette solution présentant l'avantage de s'appuyer sur une structure existante, identifiée et reconnue. Une convention de partenariat organisera les relations entre les deux Pays.

Le pilotage stratégique du programme sera assuré par un comité de programmation réunissant les comités uniques de concertation des deux Pays, instances nouvellement créées chargées de suivre la mise en oeuvre des contrats territoriaux et des programmes européens LEADER. Ce fonctionnement permet une gouvernance participative car impliquant majoritairement la société civile. Le comité de programmation est ainsi composé de 52 membres (26 titulaires et 26 suppléants) lesquels se répartissent en deux collèges, le collège de la société civile soit 28 membres (14 titulaires et 14 suppléants) et celui des élus soit 24 membres (12 titulaires et 12 suppléants). Il se réunira régulièrement pendant six ans selon la règle du double quorum.

Dans le cadre de ce nouveau programme, la mise en place d'une instance intermédiaire devrait favoriser des échanges plus prospectifs sur le devenir du territoire et sur le lien entre la programmation LEADER et les enjeux de développement. Ce comité de pilotage formulera un avis technique préalable sur les demandes d'aide et aura pour rôle de sécuriser la mise en oeuvre des procédures réglementaires dans le cadre d'une délégation de gestion au GAL plus importante que dans l'ancien programme.



Une mise en oeuvre s'appuyant sur un dispositif d'animation, de suivi et d'évaluation

Le GAL aura la responsabilité de la réalisation du programme d'actions qui repose sur l'implication des acteurs du territoire et donc de l'animation territoriale qu'il saura mobiliser. Si le territoire est retenu, le GAL SOCLE consacra 2,5 Équivalent Temps Plein (ETP) à l'animation du programme Leader, 1 ETP pour assurer l'animation dédiée au numérique et 1 ETP à l'animation culturelle en lien avec le Fonds d'Action Culturelle Territorialisé. Les chefs de projets Pays s'impliqueront également dans le pilotage et le suivi du programme Leader, gage d'efficacité de la mise en oeuvre des stratégies et des contrats territoriaux des Pays.

Une politique de suivi et d'évaluation continue favorisera un pilotage stratégique du programme et consistera à analyser et apprécier :

- l'impact du programme d'actions sur les objectifs de la stratégie de développement ;
- les actions et leur caractère pilote ;
- la prise en compte des spécificités LEADER ;
- la mise en oeuvre du programme (fonctionnement, procédures...) ;
- l'équilibre spatial de la programmation.

En plus de l'évaluation intermédiaire qui sera confiée à un organisme extérieur, le comité de pilotage assurera un suivi régulier du programme et proposera, le cas échéant, de nouvelles orientations au comité de programmation. Les outils mis en place permettront une capitalisation et une mise en perspective à l'échelle régionale.

Par ailleurs, pour l'examen des projets, le comité de programmation s'appuyera sur une grille de lecture et d'analyse multi-critères qui permettra d'apprécier la pertinence des projets au regard de la stratégie du GAL et notamment de leur caractère structurant, innovant ainsi que de leur inscription dans une logique de développement durable. Cela favorisera une prise de décision partagée s'appuyant sur des critères objectifs. Ces outils de pilotage auront en outre une vertu pédagogique auprès des maîtres d'ouvrage qui pourront ainsi évaluer l'adéquation de leur projet aux priorités retenues.



La communication, la diffusion et la capitalisation

L'information faite autour des fonds européens et du programme Leader s'adressera aux collectivités locales et aux porteurs de projets potentiels dès la labellisation du GAL et par des relances régulières pendant le programme. Les moyens de communication envisagés sont les suivants :

- la sollicitation des collectivités en tant que relais d'information locale ;
- l'intervention dans les conseils communautaires ;
- l'édition et la diffusion d'une plaquette écrite dédiée ;
- la maintenance d'un site Internet ;
- la présentation via la presse locale ;
- l'organisation d'événements « Leader » (visite de site, forum, colloque, exposition...).

Afin d'élargir la réflexion et de s'enrichir d'expériences similaires, les animateurs des territoires participeront à des réunions proposées par les réseaux ruraux au cours desquelles. Ils pourront échanger avec d'autres territoires et contribuer à la diffusion et la capitalisation des initiatives de développement local.



La maquette financière prévisionnelle : l'estimation des besoins du GAL SOCLE

Fiche-action	Montant total des investissements	Contributions publiques nationales	Contribution publique européenne FEADER	Autofinancement	Taux de cofinancement FEADER	Taux maximum d'aides publiques	Contribution privée éventuelle
1 Mise en valeur à des fins économiques des ressources naturelles, des savoir-faire et des produits locaux	781 250,00 €	125 000 €	500 000 €	156 250,00 €	80,00%	80,00%	A définir
2 Préservation et mise en valeur durable des paysages, du patrimoine naturel et développement des activités et sports de pleine nature	937 500,00 €	150 000 €	600 000 €	187 500,00 €	80,00%	80,00%	A définir
3 Développement du rayonnement culturel et patrimonial du territoire	937 500,00 €	150 000 €	600 000 €	187 500,00 €	80,00%	80,00%	A définir
4 Promotion du territoire et structuration touristique	546 875,00 €	87 500 €	350 000 €	109 375,00 €	80,00%	80,00%	A définir
5 Développement des infrastructures, services et usages du numérique	1 562 500,00 €	250 000 €	1 000 000 €	312 500,00 €	80,00%	80,00%	A définir
6 Coopération interterritoriale et transnationale	78 125,00 €	12 500 €	50 000 €	15 625,00 €	80,00%	80,00%	A définir
7	781 250,00 €	125 000 €	500 000 €	156 250,00 €	80,00%	80,00%	A définir
TOTAL	5 625 000 €	900 000 €	3 600 000 €	1 125 000 €			

